

Réunion du Conseil Municipal du 21 Juin 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le 21 Juin 2023 à 18H30 sous la présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Transfert de l'Actif et du Passif du SIAEP
- 2) Subvention exceptionnelle (Université de Limoges)
- 3) Divers

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Absent : M. Serge SAINTIGNY,

Absent excusé : M. Jérémy GORSSE, qui donne pouvoir à M. Claude TOURAND.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mai 2023 : Monsieur Claude TOURAND fait remarquer qu'il est nommé « Monsieur TOURAND » et souhaiterait être nommé « Monsieur Claude TOURAND ».

Le procès-verbal est alors approuvé à l'unanimité.

1 – Transfert de l'Actif et du Passif du SIAEP (Syndicat d'eau potable)

Après avoir récapitulé toutes les étapes concernant la dissolution de ce syndicat, Madame le Maire annonce les comptes définitifs, présentant une Trésorerie nette de : 1 662 222 €.

La répartition de cette somme se fera de la façon suivante, selon la clé de répartition déjà votée :

- Évaux-les-Bains : 793 877 € Soit 47.76 %
- Chambon-sur-Voueize : 498 999 € Soit 30.02 %
- Budelière 369 345 € Soit 22.22%

Selon l'accord définitif intervenu entre les parties le 15 Juin 2023, avec l'aval des services du Trésor Public et conformément à la position négociée avec Madame la Préfète, il est proposé que la somme de 700 000 € soit répartie entre les 3 communes membres suivant le prorata de la clé de répartition, à savoir :

- Évaux-les-Bains 334 320 €
- Chambon-sur Voueize 210 140 €
- Budelière 155 540 €

Le solde sera versé au nouveau Syndicat Boussac-Gouzou-Évaux-Chambon-Budelière conformément aux accords précisés.

Monsieur Claude TOURAND rappelle que la commune est maître de sa décision de redonner ou non une somme au nouveau SIAEP.



Madame le Maire met aux votes à bulletin secret cette question :

« Le conseil municipal est-il d'accord pour que la somme de 210 140 € soit conservée par la commune ? »

OUI :7 NON :4 Blanc : 1

La décision est donc acceptée à la majorité.

2- Subvention exceptionnelle demandée par l'Université de Limoges

En Septembre 2021, l'Université de Limoges a choisi Chambon-sur-Voueize et Évaux-les-Bains pour organiser un colloque « Moines et chamoines aux confins du Limousins au Moyen-Âge ».

Un ouvrage a été imprimé et financé par différents partenaires.

L'Université de Limoges demande à la commune une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour information, la commune d'Évaux-les-Bains a également accepté d'octroyer cette même somme.

3- Divers

- Départ à la retraite de Madame Sylvie ROUGERON, secrétaire à la Mairie de Chambon-sur-Voueize : un bon cadeau d'un montant de 300 € au magasin de son choix lui sera remis.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- L'Ehpad « Le Chant des Rivières » a signé depuis 2017 une convention commune avec les établissements d'Évaux-les-Bains, Mainsat et Auzances.
La Direction commune de ces 4 sites propose une nouvelle convention en incluant le CH de Guéret.
Madame le Maire, après avoir résumé les différents échanges, annonce que le conseil d'administration de l'Ehpad de Chambon-sur-Voueize a refusé cette proposition.

- Personnel Municipal :
Trois personnes sont actuellement en arrêt de travail (deux arrêt maladies ordinaires et un arrêt accident du travail).
Les trois remplacements sont assurés.
Madame le Maire a reçu la candidature d'une personne de moins de 18 ans.
Renseignements pris auprès du Centre de gestion, l'emploi de mineur impose des règles strictes et le travail autorisé est très limité.
Ces contraintes ne correspondent pas aux missions de travail saisonnier en extérieur d'une collectivité.

- Démolition Maison Léger :
Le résultat d'une expertise (plomb, amiante) pour un montant de 1 433 € HT va arriver cette semaine. Les travaux débuteront dès réception et analyse du rapport.
Madame le Maire a reçu le courrier d'un avocat de la part du curateur de Monsieur LÉGER.
La procédure de démolition suite au péril imminent de ces bâtiments ayant été appliquée dans les règles, Madame le Maire répondra que le dossier suit son cours.

➤ Gendarmerie :

L'étude menée par le Syndicat Mixte Est Creuse concernant les économies d'énergies, confirme que le bâtiment de la gendarmerie ne répond plus aux normes énergétiques.

Madame le Maire et Monsieur Didier GIRAUD ont rencontré le Capitaine en charge des bâtiments et l'Adjudant LEMOINE.

Madame le Maire propose de réfléchir à une réfection globale de ce bâtiment dans les années à venir, comprenant une isolation complète, le changement de mode de chauffage, la pose d'une VMC...

Monsieur Nicolas BESSON fait remarquer qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de changer le mode de chauffage si toute l'isolation est refaite, on pourrait garder un système électrique de qualité.

➤ Atelier Communiqué :

Un constat effectué par un huissier de justice en présence des experts, d'élus et de techniciens a permis de vérifier le bon fonctionnement de la pompe.

Les gérants n'ont pas souhaité y assister.

Le rapport de ce constat d'huissier a validé la bonne exécution des mesures imposées par les experts et le bon écoulement des eaux jusqu'à l'avaloir au-delà du site de la Carrosserie Dhume.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a déposé une plainte envers Monsieur Benoit PUCHELLE pour « agressions verbales et comportement agressif ».

➤ Photovoltaïque :

Madame le Maire a invité une société de panneaux photovoltaïques à venir présenter une information aux Élus.

Mesdames BOUSSAGEON, DUSSAT, Messieurs BESSON, GIRAUD, TOURAND sont intéressés et seront invités.

➤ Camping :

Les problèmes d'eau chaude, de téléphone et d'internet sont réglés ; il faut acheter un téléphone fixe sans fil à portée lointaine pour permettre à l'employée municipale Madame Pascale GIRAUDON d'être plus autonome.

Il faut également acheter une nouvelle machine à laver.

➤ Vidéo-mapping-Fresque monumentale : 5 soirées autour du 15 Août

Monsieur Nicolas BESSON résume les deux premières réunions :

Une buvette commune sera tenue par les associations volontaires et disponibles, le bénéfice leur sera partagé (Comité des fêtes, les P'tits Bouchons, la JSC, la Gaule Chambonnaise, l'ACCA).

Si des élus sont disponibles, ils seront les bienvenus pour participer à l'organisation de la buvette.

En ce qui concerne l'éclairage public à laisser allumer la nuit l'été, Madame le Maire indique qu'il est possible de moduler l'éclairage public grâce à l'acquisition d'un appareil adapté que l'entreprise Carré peut fournir.

Ce système permettra de moduler l'éclairage en fonction des événements festifs.

Messieurs BESSON et TOURAND s'en chargent.

➤ Tour de l'Avenir :

Il passera à Chambon-sur-Voueize le mercredi 23 Août 2023.

Il est nécessaire de trouver un grand nombre de signaleurs.

➤ Chemins de randonnées à entretenir par la commune :

Madame Maria DUSSAT a rencontré Monsieur Maurice BOUDARD qui félicite les employés communaux pour l'entretien régulier de ces chemins. Concernant le balisage, il sera revu à compter de Septembre 2023.

Fin de séance à 20h.